



Principes de fonctionnement du réseau MEDAE

Ce document est un document cadre du réseau.

Il résume les points importants du fonctionnement du réseau à connaître par les membres.

Il doit être consulté et approuvé par les membres souhaitant adhérer.



The MEDAE network emerged as part of the NATAE project [2022-2026] funded by the European Union under the Grant Agreement no. 101084647. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Research Executive Agency (REA). Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them. Associated Partner in NATAE project is supported by financial contribution of the Government of Switzerland.

Historique

Le réseau MEDAE a émergé dans le cadre du projet [NATAE](#) (Favoriser la transition agroécologie en Afrique du Nord [2022-2026]) et de la volonté des partenaires du projet de créer un réseau durable d'échanges entre les différents acteurs engagés en faveur de la transition agroécologique en Méditerranée. Les principes de fonctionnement du réseau ont été élaborés par un processus collaboratif avec les différents partenaires du projet NATAE.

Objectifs

Le réseau MEDAE poursuit deux objectifs principaux :

- Stimuler les collaborations, les projets, les échanges d'informations, de connaissances, de solutions et d'expériences entre les différents acteurs travaillant au développement de l'agroécologie en Méditerranée
- Représenter les acteurs de l'agroécologie en Méditerranée aux niveaux national et international et développer un plaidoyer politique et scientifique en faveur de l'agroécologie

Le réseau se concentre sur les régions du bassin méditerranéen (nord et sud) qui partagent des caractéristiques agricoles communes et font face à des contraintes environnementales (sécheresse, changement climatique exacerbé...) et des défis socio-économiques (croissance démographique, urbanisation, pression foncière...) similaires.

Membership

Les membres de MEDAE sont essentiellement des organisations, à l'exception de certains experts individuels. Les organisations sont représentées par un point focal, interlocuteur privilégié du réseau. Le point focal peut être accompagné d'autres individus de l'organisation qui seront alors contributeurs et bénéficiaires du réseau.

Les membres de MEDAE ne sont pas forcément basés dans les pays Méditerranéens, dès lors qu'ils interviennent sur les régions Méditerranéennes.

Afin de favoriser les échanges de connaissances et d'expériences et d'avoir une compréhension collective et systémique pour œuvrer efficacement en faveur de la transition agroécologique en Méditerranée, le réseau MEDAE est constitué d'organisations de différents statuts et agissant à différentes échelles.

Pour favoriser la gouvernance (cf ci-dessous), les membres sont regroupés en 4 collèges :

- **Collège A : « Instituts techniques, d'enseignement et de recherche »**

Composé des instituts de recherche, instituts techniques, universités et écoles supérieures agronomiques ...

- **Collège B : « Organisations de développement et de partage d'expérience »**

Composé des acteurs du développement, ONG, réseaux d'acteurs de l'agroécologie ...

- **Collège C : « Acteurs du territoire »**

Ce collège comprend des organisations agissant à une échelle plus locale : Organisations de producteurs et d'agriculteurs, Associations de consommateurs, Secteurs privés (distributeurs, transformateurs...), ...

- **Collège D : « Organisations politiques et individus experts »**

Ce collège comprend les collectivités territoriales et les organisations gouvernementales et intergouvernementales. Il comprend également des individus experts, reconnus par le réseau MEDAE comme des personnes ressources. Les experts individuels doivent, pour intégrer le réseau, être parrainés par une organisation membre.

Gouvernance

Le réseau MEDAE est gouverné et animé par ses membres.

Le réseau MEDAE n'a pas d'existence formelle. Il est hébergé par une organisation hôte (le [CIHEAM-IAMM](#)), elle-même membre du réseau, et responsable de la gestion administrative et financière du réseau.

Le réseau MEDAE est coordonné par une organisation coordinatrice, avec possible rotation tous les 3 ans, chargée de la mise en œuvre et du suivi des activités prévues par le réseau. Jusqu'en 2026, c'est l'association [CARI](#) qui est en charge de l'animation du réseau.

Un comité de pilotage, assurant le suivi des activités et les prises de décision du réseau, est élu pour 3 ans. Il est composé au maximum de 3 représentants par collège A, B, et C (élus parmi les points focaux des organisations), et devra garantir une représentativité géographique des membres ainsi que la parité. Pour conserver le statut apolitique du réseau, les membres du collège D ne pourront pas participer à la gouvernance formelle du réseau.

Une réunion annuelle sera organisée avec l'ensemble des membres pour faire le bilan des activités de l'année écoulée et présenter la stratégie de l'année à venir.

Activités

Un plan d'action du réseau sera mis en place chaque année.

Les activités du réseau sont en parties organisées par des groupes de travail, rassemblant les membres du réseau intéressés pour contribuer dans un domaine spécifique d'intérêt. Les groupes de travail sont destinés à produire des résultats, et s'organisent autour d'un chantier, d'un projet spécifique (organisation de

webinaires, production de plaidoyer...). Ils sont ainsi périodiques et évolutifs : ils sont créés pour un chantier et prennent fin une fois le travail achevé.

Pendant les deux premières années du projet, trois groupes de travail formels sont créés à minima : un groupe de travail sur l'adhésion des membres, un groupe de travail communication et un groupe de travail plaidoyer. D'autres groupes de travail pourront être mis en place dans un second temps : groupe de travail mutualisation des connaissances, groupe de travail financement...

Une personne responsable devra être choisie au sein de chaque groupe de travail pour assurer le lien avec le coordinateur.

Financements

La dynamique du réseau nécessite une équipe chargée de la gestion administrative et de l'animation du réseau, ainsi que des financements pour réaliser les activités propres au réseau. Jusqu'en 2026, l'animation et les activités du réseau sont prises en charge par le projet NATAE. A partir de janvier 2027, des sources de financement devront être trouvées pour assurer la pérennité des activités du réseau et des fonctions associées (animateur, responsable administratif et financier). Les pistes envisagées à ce stade, qui seront affinées dans les mois à venir, sont : cotisations des membres, dons, subventions de projets....

Langues

Les deux langues de communication interne au réseau, assurées dans le cadre des activités, seront le français et l'anglais.

Rejoindre le réseau

Pour rejoindre le réseau, les membres devront remplir un formulaire d'inscription en ligne, approuver les documents cadres du réseau¹ et désigner un point focal en fournissant une lettre de nomination.

Chaque demande d'adhésion sera examinée au cas par cas et validée par le comité de pilotage de MEDAE.

Les membres peuvent adhérer à tout moment de l'année, et l'adhésion est valable jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

¹ Les documents cadres du réseau sont : Principes de fonctionnement du réseau, Vision de MEDAE pour une alimentation durable en Méditerranée, et Avantages et engagement des membres

Renouvellement d'adhésion

L'adhésion sera à renouveler au début de chaque année civile par l'ensemble des membres du réseau. Un formulaire en ligne sera proposé aux membres afin de faciliter le renouvellement de leur engagement.

Perte de la qualité de membre

Toute organisation membre peut, à tout moment, présenter sa démission par écrit au coordinateur du réseau. Toute cotisation due au moment de la démission reste à la charge de l'organisation démissionnaire.

Une organisation ou un participant peut être radié du réseau MEDAE par une résolution adoptée lors d'un comité de pilotage. Cette décision peut être prise en cas de manquement aux principes de fonctionnement ou à l'éthique du réseau ou, si une cotisation est demandée, en cas de non-paiement volontaire de la cotisation.